

**DECISION DU PRESIDENT PRISE  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**N° 22/20**

**Objet : location de 2 photocopieurs numériques neufs couleurs et NB prestation de maintenance et d'entretien associés sur 20 trimestres  
+ location en option d'un photocopieur numérique neuf en A4 couleur et NB sur 15 mois**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,  
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président  
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1-1°  
Considérant la mise en concurrence faite sur le site marchés sécurisés  
Considérant l'analyse des offres  
Considérant la conformité de l'offre de JM bureautique,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De signer le marché relatif à la **location de 2 photocopieurs numériques neufs couleurs et NB prestation de maintenance et d'entretien associés sur 20 trimestres + location en option d'un photocopieur numérique neuf en A4 couleur et NB sur 15 mois** avec : JM Bureautique Dénomination sociale C2B investissement 91, Rue Général Mangin 38 000 Grenoble.

**Article 2 :**

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **24 OCT. 2022**

Pour copie conforme

Dominique ESCARON  
Président du Parc

